

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 93

32 Rue Delizy
93694 PANTIN
N° RNA W931003250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

A l'Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif du 93,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental Olympique et Sportif du 93 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

A noter, nous n'avons pas pu auditer les A-nouveaux de l'association puisqu'ils proviennent des comptes clos au titre des années antérieures.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 29 Février 2024

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE, représentée par
Jean-Paul LACOMBE

Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 29/02/2024 par
Jean-Paul Lacombe

Jean-Paul Lacombe

ANNEXE AU RAPPORT

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	145 359	141 641	3 718	2 773	945	34.09		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	17 850		17 850	17 850				
Total I	163 209	141 641	21 568	20 623	945	4.58		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	43 787		43 787	36 602	7 185	19.63	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	30 227		30 227	73 854	43 627	59.07	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	268 793		268 793	262 398	6 395	2.44		
Charges constatées d'avance (2)	5 622		5 622	310	5 312	NS		
Total II	348 428		348 428	373 164	24 736	6.63		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	511 637	141 641	369 996	393 787	23 791	6.04		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	264 639		306 786		42 147	13.74	
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 800		42 147	43 947	104.27	
	Situation nette (sous total)	266 438		264 639	1 800	0.68	
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	266 438		264 639	1 800	0.68	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	8 900			8 900		
	Total II	8 900			8 900		
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges			25 701	25 701	100.00	
	Total III			25 701	25 701	100.00	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			6	6	100.00	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	55 209		26 515	28 694	108.22	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	39 273		76 851	37 577	48.90	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	175		75	100	133.33	
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	94 658		103 447	8 789	8.50	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	369 996		393 787	23 791	6.04	

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation⁽¹⁾				
Cotisations	14 947	14 464	483	3.34
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	75 195	57 663	17 532	30.40
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	611 705	649 596	37 892	5.83
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	2 081		2 081	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	92 562	44 018	48 544	110.28
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0		0	
Total I	796 490	765 742	30 748	4.02
Charges d'exploitation⁽²⁾				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	372 261	332 122	40 139	12.09
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 825	12 264	439	3.58
Salaires et traitements	297 249	325 264	28 015	8.61
Charges sociales	100 410	99 280	1 130	1.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 161	7 292	5 131	70.37
Dotations aux provisions		25 701	25 701	100.00
Reports en fonds dédiés	8 900		8 900	
Autres charges	684	536	148	27.65
Total II	793 490	802 459	8 969	1.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 000	36 717	39 717	108.17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation	2 567	1 081	1 485	137.35
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 567	1 081	1 485	137.35
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 567	1 081	1 485	137.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	5 566	35 636	41 202	115.62
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		5 392	5 392	100.00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		5 392	5 392	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 766	11 573	7 806	67.46
Sur opérations en capital		330	330	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 766	11 903	8 136	68.36
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 766	6 511	2 745	42.16
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	799 056	772 215	26 842	3.48
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	797 257	814 362	17 105	2.10
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 800	42 147	43 947	104.27

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 369 996.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 796 489.74 Euros et dégageant un excédent de 1 799.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION DU CDOS 93 :

Le comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine Saint Denis a pour objectif de sauvegarder et développer les valeurs de l'Olympisme telles qu'elles sont définies dans la chartre olympique. Ces actions visent à lutter contre la violence et le dopage dans le sport et à promouvoir les valeurs de Fair-Play et d'Éthique.

Le CDOS 93 contribue également à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental et fait directement ou indirectement tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive dans le département.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'ancien salarié Benjamin GRIZBEC a entamé une procédure devant les prud'hommes en 2023.

Le CDOS 93 n'est pas en mesure lors de l'arrêté des comptes de 2023 d'apprécier avec précision l'impact financier que cette procédure pourra éventuellement avoir pour l'entité. Dans ce cadre aucune provision n'a pas été passée dans les comptes de 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 646		
Installations générales agencements aménagements divers	72 931		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 676		3 106
TOTAL	142 253		3 106
Prêts, autres immobilisations financières	17 850		
TOTAL	17 850		
TOTAL GENERAL	160 103		3 106

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			22 646	22 646
Installations générales agencements aménagements divers			72 931	72 931
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 781	49 781
TOTAL			145 359	145 359
Prêts, autres immobilisations financières			17 850	17 850
TOTAL			17 850	17 850
TOTAL GENERAL			163 209	163 209

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 646			22 646
Installations générales agencements aménagements divers	72 931			72 931
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 903	2 491	330	46 064
TOTAL	139 481	2 491	330	141 641
TOTAL GENERAL	139 481	2 491	330	141 641

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 491				
TOTAL	2 491				
TOTAL GENERAL	2 491				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	306 786			42 147	264 639
Excédent ou déficit de l'exercice	42 147-	42 147	1 800	0	1 800
Situation nette	264 639		1 800	0	266 438
TOTAL I	264 639	42 147	1 800	42 147	266 438

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	Montant global
			Montant global	Dont remboursements		
Subventions d'exploitation FD ANIMTER						10 10
TOTAL						10

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	25 701		25 701		
TOTAL	25 701		25 701		
TOTAL GENERAL	25 701		25 701		
Dont dotations et reprises d'exploitation			25 701		

La reprise de la provision pour risques et charges de 25 701 € correspond à la non utilisation dans son intégralité du financement des projets ANS 24 SITES (pour 21 881.44€) et ANS REFUGIES (pour 3869.97€) au 31/12/2022. Le CDOS93 n'avait pas reçu l'accord de l'organisme financeur pour le report en 2023 de cette subvention à la date de l'arrêté des comptes de 2022.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 850	17 850	
Autres créances clients	43 787	43 787	
Personnel et comptes rattachés	3 042	3 042	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64	64	
Divers état et autres collectivités publiques	27 000	27 000	
Débiteurs divers	121	121	
Charges constatées d'avance	5 622	5 622	
TOTAL	97 486	97 486	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	55 209	55 209		
Personnel et comptes rattachés	3 447	3 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 417	23 417		
Autres impôts taxes et assimilés	12 409	12 409		
Autres dettes	175	175		
TOTAL	94 658	94 658		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	27 000
Total	27 000

Les 24 000 euros restant à percevoir au 31/12/2022 concernent le projet 24 SITES pour lequel la subvention est de 135 000 euros mais seulement 108 000 euros ont été perçus à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 041
Dettes fiscales et sociales	6 358
Total	15 399

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 622
Total	5 622

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
AMI	8 000
ANS	79 900
ANS MAV	5 000
ARS	26 000
ASP APPRENTIS	5 333
ASPSC	3 923
CD 24 SITES	135 000
CD SPORT IMPACT	5 000
CNOSF	2 350
CONVENTION D'OBJECTIFS	255 000
DRAJES CRIB	20 000
EE PDH	8 300
FDVA CRIB	8 684
FIPDR	7 000
FONJEP	14 214
IMPACT	10 000
SDJES	10 000
VISA EE	3 000
VISA PREF	5 000
Total	611 704

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	6

Valorisation des contributions volontaires

RAS

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2178.30 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2178.30 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.